

TABLEAU COMPARATIF DES CONTRATS EN ALTERNANCE



	CONTRAT D'APPRENTISSAGE	CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION
C'est une formation...	<p>... diplômante CAP, BAC, BTS, Licence, Master, etc.</p> <p>... qualifiante Titre professionnel inscrit au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles)</p>	<p>... qualifiante Un CQP ou un titre professionnel est délivré. La professionnalisation peut-être poursuivie pour l'obtention d'un diplôme d'Etat.</p>
Age	<p>De 16 à 30 ans (à partir de 15 ans, sur dérogation) Au-delà de 30 ans, pour les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise nécessitant le diplôme préparé.</p> <p>HANDICAP S'adresse aux personnes handicapées sans limite d'âge.</p>	<p>A partir de 16 ans + de 16 à 25 ans afin de compléter la formation initiale + tous les demandeurs d'emploi + les bénéficiaires du RSA, ASS, AAH + si la personne a bénéficié d'un contrat aidé (CUI)</p> <p>HANDICAP S'adresse aux personnes handicapées sans limite d'âge.</p>
Type de contrat	<p>- soit CDD renouvelable, (mais qui ne contient aucune promesse d'embauche à l'issue de la formation.) - soit CDI.</p>	<p>- soit CDD renouvelable, - soit CDI.</p>
Durée du contrat	<p>6 mois à 3 ans prolongeable en cas d'échec à l'examen</p> <p>HANDICAP La durée du contrat est comprise entre 6 mois et 4 ans.</p>	<p>courte durée (6 à 12 mois) 36 mois sous certaines conditions</p> <p>HANDICAP La durée du contrat est comprise entre 6 et 24 mois.</p>

TABLEAU COMPARATIF DES CONTRATS EN ALTERNANCE



	CONTRAT D'APPRENTISSAGE	CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION
Rémunération	<p>Entre 27 et 100% du SMIC selon l'âge (plus ou moins de 18 ans) et l'année d'étude.</p> <p>Au-delà de 21 ans : salaire calculé selon la rémunération du poste par l'entreprise.</p> <p style="text-align: center;">HANDICAP</p> <p>Le jeune apprenti(e) handicapé(e) peut également bénéficier d'une subvention forfaitaire de 1 525 € versée par l'Agefiph, et en cas de nécessité, de mesures de « soutien à l'insertion » et aides techniques et humaines (cf. fiche-info : Panorama des aides aux travailleurs handicapés de l'Agefiph).</p>	<p>Entre 55 et 80% du SMIC selon l'âge (plus ou moins de 21 ans) et selon les qualifications déjà acquises.</p> <p>A noter qu'à la différence du baccalauréat professionnel, un baccalauréat général ne compte pas comme une qualification.</p> <p style="text-align: center;">HANDICAP</p> <p>Entre 55 et 85% du SMIC selon l'âge (plus ou moins de 21 ans) et selon les qualifications déjà acquises.</p> <p>En cas de nécessité, de mesures de « soutien à l'insertion » et aides techniques et humaines (cf. fiche-info : Panorama des aides aux travailleurs handicapés de l'Agefiph).</p>
Type de contrat	<p>Tout secteur d'activité. On retrouve l'apprentissage principalement dans les secteurs des métiers de bouche, ainsi que de l'industrie et du commerce,...</p> <p>Et essentiellement dans des entreprises artisanales...</p>	<p>Concerne essentiellement les secteurs professionnels comme le commerce et service, l'informatique, comptabilité-gestion, transport, l'hôtellerie-restauration, ...</p>

HANDICAP